

## Comité Syndical du 29 octobre 2021

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 29 octobre 2021 à 17h00 dans la salle polyvalente de Somberron.

En raison de la pandémie, l'accueil des délégués s'est effectué dans le strict respect des règles sanitaires, avec port du masque obligatoire, distanciation, utilisation de gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle, mise à disposition de stylos et contrôle du pass sanitaire pour la participation au verre de l'amitié (contrôle obligatoire en cas de prestation traiteur).

### ETAIENT PRESENTS :

Hugues	ANTOINE	Jean-luc	LECOUR
Eric	AVENTINO	Denis	MAILLER
Pierre	AUBRUN	Dominique	MAIRE
Hugues	BAUDOT	Michel	MAROTEL
Luc	BAUDRY	François	MARTIN
Michel	BEAUNEE	Dominique	MATIRON
Jean-Luc	BECQUET	Jean-Noël	MORY
		François	PERRIN
Bernard	BONVALOT	Didier	PETITJEAN
Florence	BOUCHARD	Pascal	PETOT
Valérie	BOUCHARD	François	POLETTE
Philippe	BOUDIER	Gaston	RAVAUT
Marie-Odile	BOUDOT	Didier	RAYDON
Jean-Claude	BROUILLON	Sylvain	REBEROL
Didier	CAILLOUX	François	RIOTTE
Myriam	CHAOUNI	Jean-Luc	ROSIER
Denis	CHARLOT	Christian	ROY
Frédéric	CLAUDON	Patrick	RYSER
Jean-Jacques	CLERC	Patrick	SCHWIRTZ
Jean-Pierre	CLERC	Jean-Louis	SIMONNET
Jean-François	COLLARDOT	Bernard	SOLIOT
Xavier	COSTE	Bernard	SOUBEYRAND
Fabrice	CUVILLIER	Bernard	SOUPAULT
Roland	DE BRETTEVILLE	Jean-Denis	STAIGER
Christophe	DEQUESNE	Jean-Paul	TAILLANDIER
Gilles	DUTHU	Jérôme	THEVENEAU

Martine	EAP-DUPIN	Joëlle	THOMAS
Jean-Marie	FAIVRET	Gilbert	THOREY
Philip	FITZPATRICK	Didier	TOUBIN
Claude	FONTAINE	Nicolas	URBANO
Martial	GARNIER	Claude	VERDREAU
Alain	GRADELET	Gérard	VERDREAU
Pascal	GRAPPIN	Jean-Marie	VIRELY
Gilbert	GROSSET		
Hervé	GUENEAU		
David	HIEZ		
Lionel	HOUEE		
Jacques	JACQUENET		
Patrick	JACQUET		
Marc	JAUDAUX		
Marie-Odile	LABEAUNE		
Michel	LAGNEAU		
Michel	LIBRE		

#### **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

- François MARQUET a donné pouvoir à Jean-Luc ROSIER ;
- Bernard GUYOT a donné pouvoir à Jean-Noël MORY ;
- Philippe ALGRAIN a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Annie FEUCHOT a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Virginie LONGIN a donné pouvoir à Xavier COSTE ;
- Pierre BOLZE a donné pouvoir à Marie-Odile LABEAUNE ;
- Geneviève PELLETIER a donné pouvoir à Jean-Luc BECQUET ;
- Anne VERPEAUX a donné pouvoir à Jean-Jacques CLERC ;
- Michel GUYOT a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Pascal LACORDAIRE a donné pouvoir à Hugues ANTOINE ;
- Yves COURTOT a donné pouvoir à Jean-Marie FAIVRET ;
- Patrice BECHÉ a donné pouvoir à François PERRIN

#### **PARTICIPAIENT A LA REUNION :**

- Jean-Michel JEANNIN, Directeur Général des Service ;
- Nathalie BLANC, Responsable Communication, Relations publiques et Protocole ;
- Bruno KABLITZ, Responsable Services techniques ;
- Pascaline FISCH, Responsable de la Cellule énergie.

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

**79** délégués ont signé les feuilles d'émargement. le Président annonce que le quorum de 71 délégués est atteint. Il ouvre par conséquent la séance. **12 pouvoirs** ont été donnés.

## 1) Allocution du Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. Il indique que Monsieur Jean-Michel Cochet du cabinet KPMG participe à cette Assemblée générale afin d'apporter des éléments de réflexion qui serviront à la validation des hypothèses pour la construction du Débat d'orientation budgétaire (DOB, présenté à la prochaine réunion du Comité syndical). Si le DOB est une étape obligatoire avant l'adoption du budget primitif pour une collectivité telle que le SICECO, l'exercice en demeure enrichissant. Il oblige à envisager différents scénarios dans une prospective à 5 ans. C'est, en effet, suite au contrôle de la Chambre régional des Comptes que le Comité a réalisé le DOB sous cette forme pour l'année 2020.

L'objectif du jour était de donner les outils aux élus du Comité afin qu'ils puissent poser les fondations de ce DOB que le Président souhaite cohérent et en accord avec la politique globale du SICECO. Il faut pour cela que chacun soit convaincu du rôle d'un syndicat d'énergies aujourd'hui et de ses objectifs prioritaires. C'est la définition même de la stratégie.

Le Président rappelle que l'urgence climatique est bien présente et concerne tout le monde, un peu plus chaque année. Le rapport alarmant du GIEC cet été (ce groupe d'experts intergouvernemental qui travaille sur les évolutions du climat), la multiplication des phénomènes météorologiques qualifiés de hors normes et aujourd'hui, à l'aube de la COP26, ce rapport inquiétant de l'ONU qui affirme qu'en 2020, la concentration de CO<sub>2</sub>, le premier des gaz à effet de serre, se situe à 149 % des niveaux de 1750, c'est-à-dire avant que les activités humaines ne modifient l'équilibre naturel de la Terre. Celle du méthane, qui contribue 7 fois plus au réchauffement climatique que le CO<sub>2</sub>, est de 262 %. A la lumière de ces chiffres et des premières conséquences concrètes, la question d'agir et de changer nos pratiques ne fait plus débat. Les élections présidentielles approchent et, il est certain que le sujet sera au cœur des discussions.

Pour le SICECO, en tant que service public de l'énergie, la question n'est pas de savoir si il doit accompagner ses adhérents dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il doit prendre position. C'est un choix politique que les élus doivent impérativement prendre.

Et ce choix doit être partagé par les adhérents pour les aider dans cette transition, au bénéfice des usagers des services publics dont le SICECO a la charge. C'est cela même le sens du service public, celui de servir l'intérêt général. Pourquoi le SICECO existe-t-il ? Quelles sont ses missions ? Quelles sont ses valeurs ? Solidarité, mutualisation, équité, innovation et performance. Aux élus de décider quelle voie ils souhaitent emprunter.

Le SICECO doit-il modifier ses pratiques ? Doit-il commencer à changer son cap ? Doit-il accélérer prioritairement ses activités en faveur de la diminution de CO<sub>2</sub> dans un objectif d'efficacité ? C'est autour de toutes ces questions que le Comité d'aujourd'hui doit porter ses réflexions. Le Président précise qu'il est important que le syndicat soit souple et sache se remettre en cause rapidement, notamment dans le contexte actuel d'incertitude comme le démontrera Monsieur Cochet lors de son intervention.

Les dernières CLE ont permis de présenter aux adhérents des pistes d'évolution d'activité et de modalités financières. En Bureau, chaque Président de CLE a dressé un bilan des débats. Il ressort que Maires et délégués sont favorables au changement et nombreux sont ceux qui partagent la vision du Bureau quant aux ajustements à opérer sur la stratégie. Seules 5 communes ont confirmé par écrit de faire attention quant à l'orientation donnée à la mobilisation des ressources du SICECO. Le Président et le Comité en prennent acte.

Le Président conclut son allocution en exhortant les membres du Comité à prendre position. Il attend d'eux un débat riche et constructif. Pour les aider, Jean-Michel Cochet donnera par la suite des informations, notamment contextuelles, permettant de nourrir la réflexion (voir présentation en **annexe**). Incertitude est le mot de fin et celui qui ressort de toutes les réunions préparatoires de cette assemblée : incertitude sur les contraintes financières, incertitude sur nos recettes, incertitude sur la législation, incertitude sur le rôle des collectivités, ... .

C'est la raison pour laquelle le Président rappelle que, ce soir, il appartient au Comité de faire des choix, de se diriger sur la voie d'une transition énergétique bénéfique aux adhérents et aux usagers.

Le Président ouvre ensuite la séance.

## **2) Désignation du secrétaire de séance :**

Myriam Chaouni est désignée comme secrétaire de séance.

## **3) Approbation du procès-verbal du Comité du 02 juillet 2021:**

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **4) Communication des procès-verbaux des dernières réunions de Bureau du 24 juin, du 02 juillet et 15 septembre :**

Le Président demande aux membres du Comité si la communication du procès-verbal des réunions de Bureau du 24 juin, 02 juillet et 15 septembre 2021 suscite des questions particulières.

Certains membres du Comité n'ont pas reçu les PV des réunions de Bureau des ...  
Ils vont être à nouveau diffusés aux adhérents.

## **5) Affaires générales et Finances - Stratégie - Commande Publique :**

### **A - Affaires générales :**

- **nouvelle composition du Comité syndical suite démissions : 3 nouveaux Délégués représenteront les Clés 2 et 10 au Comité (Délibération n°069-21 DEL)**  
La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

### **B - Finances :**

- **Décision modificative n° 2 au budget principal du SICECO (Délibération n°070-21-DEL) :**  
La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.
- **Décision modificative n° 1 au budget annexe de la Régie Côte d'Or Chaleur (Délibération n°071-21-DEL) :**  
La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

a) **Préparation de l'élaboration du Débat d'Orientation budgétaire pour 2022 / 2026 :** Intervention de Monsieur Jean-Michel Cochet - Cabinet KPMG ; voir présentation en annexe.

b) **Stratégie du SICECO :**

Depuis quelques mois, les élus du SICECO ont donc entamé une réflexion stratégique sur l'évolution des fonds propres et leur redéploiement sur des activités en faveur de la transition énergétique. Les commissions techniques ont d'abord proposé de nouvelles modalités financières qui ont été débattues en réunion de CLE. Suite à ces premiers débats et aux premières remarques des adhérents, le Bureau a décidé de « revoir la copie », notamment concernant les mesures pour l'éclairage public et les services de l'énergie. Pour construire un DOB pour 2022 efficient, le Comité a entériné quatre axes de travail afin d'élaborer le DOB :

- **L'optimisation des achats**

En énergie, les achats groupés, notamment en électricité et en gaz, vont se poursuivre. D'autres pistes seront également étudiées comme l'achat de garanties d'énergies renouvelables, de plaquettes ou de granulés bois ou encore de véhicules propres. L'intérêt des achats groupés est de bénéficier de tarifs avantageux et de l'expertise du SICECO. Par exemple, en Côte-d'Or, depuis 2014, 506 membres ont réalisé près de 4 millions d'euros d'économies. L'optimisation des achats passe aussi par l'optimisation des coûts et des prestations de travaux. Par exemple, en éclairage public, une réflexion aura lieu sur la révision à la baisse du plafond de dépense subventionnable fonction de la qualité du matériel, sur les prestations de maintenances, la quantité de matériel et de lumière ainsi que sur les nouvelles technologies.

- **La recherche des investissements les plus efficaces pour les adhérents dans l'optique de réduire les consommations et les émissions de CO<sub>2</sub>**

L'urgence climatique conduit le SICECO à agir dans plusieurs domaines en tenant compte de contraintes de plus en plus fortes et de moyens limités. Le SICECO souhaite concevoir des actions efficaces avec un objectif majeur : accélérer/déclencher les travaux ou les investissements contenant le meilleur ratio euros / kg de CO<sub>2</sub> évité. Par exemple, depuis le début d'année, le SICECO accompagne les travaux de rénovation énergétique du bâti sur des projets non BBC et non plus sur des projets BBC qui sont largement subventionnés par d'autres organismes. D'autres pistes seront étudiées comme la poursuite de l'isolation des combles perdus, le remplacement des

chaudières fioul et propane, le renforcement de l'aide au suivi des bâtiments dits de « service public » de plus de 1 000 m<sup>2</sup> (le service est proposé aux adhérents à la compétence CEP), le développement du GNV-bioGNV (permettant la réduction de 15% du CO<sub>2</sub> et de 98% des particules et, avec le bioGNV, la diminution du CO<sub>2</sub> de 85 %) ou encore la participation au développement de la production locale d'énergie comme l'autoconsommation collective.

- **L'optimisation de la capacité financière du SICECO**

En plus des activités traditionnelles, les différentes pistes de travail seront chiffrées afin d'être intégrées au tableau des investissements sur une prospective à 5 ans. En parallèle, les recettes seront évaluées à 5 ans également, en tenant compte des incertitudes liées au contexte législatif et à celui des collectivités en général et des syndicats d'énergie en particulier.

- **Les orientations sur la mobilisation des ressources du SICECO**

Suite aux réunions des CLE de l'automne 2021 et à la réunion du Bureau du 20 octobre, les propositions des 3 commissions techniques sont ajustées afin de valider un scénario médian :

- 2 programmes d'enfouissements du réseau électrique pris en charge respectivement à 80 % et à 60 % permettant de dégager 275 000 € de fonds propres par an,
- Une diminution de 10 % de l'aide sur la rénovation de l'éclairage public qui passerait donc à 50 % permettant de dégager 450 000 € sur les 5 millions d'€ de travaux annuels,
- Une diminution de 10 % de l'aide sur l'installation de nouveaux points lumineux qui passerait donc à 30 % permettant de dégager 90 000 €,
- Une diminution de 17 % sur la maintenance de l'éclairage public qui passerait à 33 % permettant de dégager 380 000 €.

La participation aux services de l'énergie serait reportée.

**6) Affaires techniques :**

**A) Énergie**

- **Entrée de la SEML Côte-d'Or Énergies au capital de la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol de Labergement-les-Seurre (Délibération n° 072-21-DEL) :**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Entrée de la SEML Côte-d'Or Énergies au capital de la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol de Poiseul-la-Grange (Délibération n°073-21-DEL) :**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Création de la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol de Courchaton (70) et entrée au capital de la SEML Côte-d'Or Énergies (Délibération n°74-21-DEL) :**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Contrôle de concession de distribution d'électricité - Motion de refus des CRAC 2018 - 2019 (Délibération n°075-21-DEL) :**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation (les délégués de la CLE 12 ne prenant pas part au vote)

#### 7) Questions diverses

Aucun point particulier non inscrit à l'ordre du jour n'est abordé.

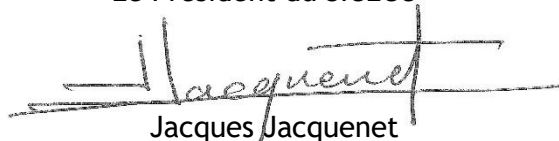
#### 8) Agenda :

- **Vendredi 5 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mercredi 10 novembre** : Commissions Énergie/Transition énergétique
- **Vendredi 19 novembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Vendredi 26 novembre - 17h00** : Assemblée Générale (DOB)
- **Mardi 30 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mardi 7 décembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Jeudi 9 et vendredi 10 décembre** : CITE 21
- **Jeudi 16 ou Vendredi 17 décembre - 17h00** : Assemblée Générale (vote du budget 2022) - date à déterminer en fonction de la disponibilité des salles

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h15.

Fait à Dijon, le 15 novembre 2021

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet